

Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective (DITP)

Webinaire #1 « Mise en œuvre du SRADDET »

mardi 1^{er} décembre 2020

Synthèse

Durée : 2h30

Participants : 90 connexions environ

Animation : Région et agences d'urbanisme A'urba et Audap

Ce webinaire est la première rencontre du « **groupe des planificateurs** » (Région, SCoT, PNR, EPCI hors périmètre de SCoT) depuis l'entrée en vigueur du SRADDET, le 27 mars 2020.

La Région souhaite que ce groupe, fortement mobilisé durant l'élaboration du SRADDET, soit directement associé à la mise en œuvre du schéma régional.

Après introduction de **Reine-Marie Waszak**, vice-présidente du Conseil régional à l'aménagement du territoire, le webinaire s'est déroulé en **3 grandes séquences**.

Séquence 1 : Les axes de la mise en œuvre du SRADDET

- Présentation par Marie Demolin (Directrice de l'Intelligence territoriale et de la prospective, Région)
- Parole de Pascal Delteil (Vice-Président de la Fédération des SCoT)
- Echanges avec les participants

Séquence 2 : Le Guide de mise en œuvre du SRADDET et sa mise à jour 2021

- Présentation par Valentin Tripier (Chargé de mission SRADDET, Région)
- Echanges avec les participants

Séquence 3 : L'intégration des ODD dans un SCoT

- Introduction par Patrice Delbancut (Adjoint au chef de la mission transition écologique, DREAL Nouvelle-Aquitaine) et Anthony Douet (Référént technique Nouvelle-Aquitaine de la Fédération des SCoT)
- Présentation par Natacha Berlin (Directrice de projets, Adage Environnement)
- Echanges avec les participants

Conclusion par Marie Demolin

Synthèse des principaux points d'échange :

Le dialogue entre Région, InterSCoT et PNR

- La Fédération des SCoT et les PNR restent des interlocuteurs privilégiés de la Région pour œuvrer conjointement à un nouveau modèle de développement respectueux des ressources et de la diversité territoriale et réfléchir ensemble aux pistes de solutions face à d'éventuelles difficultés de mise en œuvre.

La mise à jour du guide de mise en œuvre

- Le premier guide de mise en œuvre (version 2020) a fait l'objet de retours très positifs de la part des acteurs qui en sont les principaux destinataires.
- Une mise à jour sera effectuée pour l'automne 2021, avec de nouveaux exemples et de nouveaux cahiers techniques.

L'exercice du rôle de Personne Publique Associée de la Région

- La Région, dans la mesure du possible (calendrier des commissions permanentes), cherchera à rendre son avis durant la phase d'avis des trois mois, plutôt que pendant l'enquête publique. Un point facilitant serait que les collectivités doublent le courrier de sollicitation pour avis par un mail à l'Unité Sraddet (sraddet@nouvelle-aquitaine.fr)
- La Région, sauf exception, ne suivra pas les PLUi couverts par un SCoT opposable. Les structures porteuses de SCoT et de PNR ont un rôle important dans l'accompagnement de ces documents locaux.
Mais les services de la Région restent à disposition pour tout éclairage sur un point précis de l'application du SRADDET.

Le soutien financier aux projets des territoires

- Les participants soulignent l'importance de dispositifs régionaux de soutien à l'investissement ou soutien à l'ingénierie pour contribuer à la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires.
- La politique contractuelle en est un levier privilégié et la Région note la demande de la Fédération des SCoT d'une intégration plus systématique des SCoT dans les démarches de contractualisation Région-Territoires.

Des problématiques centrales : transition énergétique, adaptation au changement climatique

- Les participants mettent en avant le besoin de connaissances supplémentaires sur certains aspects du changement climatique et de l'adaptation à ses effets (par exemple les capacités de stockage du CO2 en fonction des spécificités territoriales et agricoles...)
Des éléments à venir dans le guide 2021 ?
- Concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles est un défi croissant. Le SRADDET, sans écarter des modèles agri-voltaïques viables et de qualité, appelle à valoriser en priorité les potentialités des espaces déjà artificialisés pour le développement de l'énergie photovoltaïque.

Pour aller plus loin :

Où trouver les documents SRADDET et le guide de mise en œuvre ?

<https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>

Sur l'adaptation au changement climatique, les fiches COPTec : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/le-conseil-permanent-de-la-transition-energetique-et-du-climat-coptec#titre_h2_4599

Où se renseigner sur les aides proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine ?

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Où télécharger la boîte à outils ODD produite par la DREAL ?

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-odd-r4583.html>